

COMMUNE DE ST MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL

Tél. : 02.99.07.57.22

Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 27/02/2019

Reçu en préfecture le 27/02/2019

Affiché le

ID : 035-213502909-20190117-D_20190117_3-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2019

Date de convocation : 8 janvier 2019

Conseillers en exercice: 14

Votants : 11

Présents : 9

L'an deux mil dix-neuf, le 17 janvier, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE METAYER, Maire.

Étaient présents : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.
Et les conseillers suivants : M. Pierre BASTARDIE, M. Hervé DREUSLIN, Mme Sonia HUBY, Mme Erell LISSILLOUR, Mme Isabelle LE GOUEVEC.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Absents : Mme Marie-France AQUET, M. Bernard DAUGAN, M. Aurélien GENAITAY, M. Bruno LESAIGE, M. Fabien ZETTEL.

Procuration : Marie-France AQUET à Brigitte PIERRARD, Bernard DAUGAN à Joël LORAND.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LE GOUEVEC

2019-01-17/03– FIXATION LOYER LOGEMENT COMMUNAL SIS 16 RUE SAINT JEAN DE LA LANDE

VU les travaux de rénovation et de mise aux normes réalisés au sis 16 rue Saint Jean des Landes à Saint Malon Sur Mel

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité que le loyer mensuel du logement communal sis 16 rue Saint Jean des Landes sera d'un montant de 332 (trois cent trente deux) euros, dont 12 (douze) euros pour la redevance des ordures ménagères.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gilles Le Métayer

